

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 03.11.2025 / 05

LUNDI 03 NOVEMBRE 2025 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 6

Absents sans pouvoirs : 25

Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 03 NOVEMBRE, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents :

Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Franck BOMAL, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT, Mme Colette FONTAINE, Mr Alain FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Daniel HOULLEMARE, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Denis LEGOUT
- Mme Jacqueline JULIEN, pouvoir à Mme Marianne FLORAT
- Mr Xavier LEMARCHAND, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR
- Mme Estelle PLANCHON, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS
- Mr Yohann-Cédric TELLIER, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME

Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN
- Mme Mireille DROUET
- Mr Philippe SOETAERT

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Jack BOISJOLY
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mr Mickaël FOUQUET
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Edwige HAYS
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mr Arnaud JERU
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mme Pascale PAYNEL
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Joël VREL est désigné secrétaire de séance.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS LE MERCREDI ET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES 2025/2026

La Commune de Livarot – Pays d’Auge souhaite continuer le centre de loisirs la journée du mercredi pendant le temps scolaire et la semaine pendant les vacances scolaires 2025/2026 sauf les vacances de Noël. L’accueil des enfants se fait de 3 ans à 12 ans inclus. Le règlement intérieur et le projet éducatif ont été adaptés pour l’année scolaire 2025/2026, les conditions de fonctionnement restent inchangées.

Le Conseil Municipal devra :

- Accepter l’ouverture du centre de loisirs la journée du mercredi pendant le temps scolaire et la semaine pendant les vacances scolaires 2025/2026 sauf les vacances de Noël situé à l’école des Rosiers à Livarot ;

- Créer un emploi saisonnier de directeur contractuel rémunéré sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint d'animation en fonction des heures réalisées et, ce, à compter du 1^{er} Novembre 2025 ;
- Créer sept emplois saisonniers d'animateurs contractuels (en fonction du nombre d'enfants inscrits), titulaires du BAFA ou en préparation du BAFA, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint d'animation en fonction des heures réalisées à compter du 1^{er} Novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'ouverture du centre de loisirs la journée du mercredi pendant le temps scolaire et la semaine pendant les vacances scolaires 2025/2026 sauf les vacances de Noël situé à l'école des Rosiers à Livarot ;
- **Crée** un emploi saisonnier de directeur contractuel rémunéré sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint d'animation en fonction des heures réalisées et, ce, à compter du 1^{er} Novembre 2025 ;
- **Crée** sept emplois saisonniers d'animateurs contractuels (en fonction du nombre d'enfants inscrits), titulaires du BAFA ou en préparation du BAFA, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint d'animation en fonction des heures réalisées à compter du 1^{er} Novembre 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 04 novembre 2025.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20251103-2025-11-07-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2025